

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-48

L'an deux mil vingt-quatre

Le onze juillet

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mme BLANC, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD

Secrétaire de séance : M. CURT

Date de Convocation : 04 juillet 2024

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 07/03/2024 ;

Considérant la reprise du transport scolaire par Grand Bourg Agglomération à la rentrée de septembre 2024 ;

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'année scolaire 2024-2025, il convient de modifier le tableau des emplois concernant les adjoints techniques intervenant sur le temps méridien et le temps de ménage du groupe scolaire, comme suit :

- Modification de la répartition des tâches de ménage du groupe scolaire ;
- Lissage des contrats sur un an ;
- Création d'un nouveau poste permanent suite à la suppression d'un poste d'accroissement temporaire.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- Supprimer les postes d'adjoints techniques à temps non complet à quotité 13h12, 09h47 et 06h31 ;
- Créer quatre postes d'adjoints techniques à temps non complet à quotité respective de 13h24, 13h22, 7h51 et 3h56.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} août 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



TABEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire de Mairie	Rédacteur ou Adjoint administratif	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	7	1 : 31h15 1 : 24h40 1 : 13h24 1 : 13h22 1 : 08h39 1 : 07h51 1 : 3h56
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM	1	27h57
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

